

Influenza aviaire

La préfecture vous informe de la situation épidémiologique préoccupante au regard de l'influenza aviaire La France est passée au niveau élevé de ce risque.

Vous trouverez ci-dessous les mesures de sécurité à respecter et les consignes à respecter

La préfecture vous informe de la situation épidémiologique préoccupante au regard de l'influenza aviaire La France est passée au niveau élevé de ce risque.

Les principales mesures de prévention s'appliquant sont les suivantes :

- Mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et claustration ou mise sous filet des basses-cours,
- Interdiction de rassemblement d'oiseaux (pour des concours par exemple),
- Autorisations limitées des transports et d'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et d'utilisation d'appelants,
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs

Vous trouverez ci-dessous les mesures de sécurité à respecter et les consignes à respecter

Documents

[Mesures influenza aviaire](#)